

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

ENTRE

L'UNIVERSITÉ LAVAL (QUÉBEC, CANADA)

ET

L'ÉCOLE DES MINES DE NANTES (NANTES, FRANCE)

Considérant les résultats très positifs découlant du protocole d'échange d'étudiants entre l'Université Laval et l'École des mines de Nantes;

Considérant la volonté des autorités des deux établissements de poursuivre et développer, au moyen de leurs ressources d'enseignement et de recherche, la collaboration entre les deux établissements;

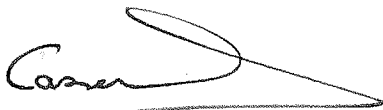
Considérant l'intérêt général d'encourager une telle collaboration internationale sur une base, d'égalité et d'assistance mutuelle;

l'Université Laval, d'une part, et l'École des mines de Nantes, d'autre part, conviennent de ce qui suit :

1. le protocole d'échange d'étudiants entre l'Université Laval et l'École des mines de Nantes, signé le 2004-02-17, est prolongé pour indéterminée et entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié par consentement mutuel écrit des parties moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.
2. Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.
3. toutes les autres conditions du protocole signé antérieurement demeurent inchangées.

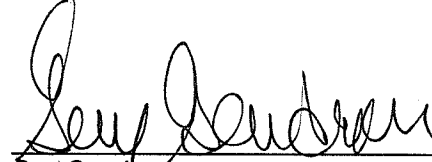
Pour l'École des mines de Nantes

Stéphane Cassereau
Directeur
Ecole des Mines de Nantes



Pour l'Université Laval

Guy Gendron
Doyen
Faculté des sciences et de génie



Nadia Tawbi
Directrice
Baccalauréat en informatique et
Baccalauréat en génie logiciel

Date : 22 mars 2010

Date : 15 avril 2010

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS

ENTRE

L'UNIVERSITÉ LAVAL (QUÉBEC, CANADA)

ET

L'ÉCOLE DES MINES DE NANTES (NANTES, FRANCE)

Considérant les résultats très positifs découlant du protocole d'échange d'étudiants entre l'Université Laval et l'École des mines de Nantes;

Considérant la volonté des autorités des deux établissements de poursuivre et développer, au moyen de leurs ressources d'enseignement et de recherche, la collaboration entre les deux établissements;

Considérant l'intérêt général d'encourager une telle collaboration internationale sur une base, d'égalité et d'assistance mutuelle;

l'Université Laval, d'une part, et l'École des mines de Nantes, d'autre part, conviennent de ce qui suit :

1. le protocole d'échange d'étudiants entre l'Université Laval et l'École des mines de Nantes, signé le 2004-02-17, est prolongé pour indéterminée et entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié par consentement mutuel écrit des parties moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.
2. Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.
3. toutes les autres conditions du protocole signé antérieurement demeurent inchangées.

Pour l'École des mines de Nantes

Stéphane Cassereau
Directeur



Pour l'Université Laval

Guy Gendron
Doyen
Faculté des sciences et de génie

Nadia Tawbi
Directrice
Baccalauréat en informatique et
Baccalauréat en génie logiciel

Date :

Date : 15 avril 2010